

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 7 avril 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le 7 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (33) dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la Maison de la CDC à Saint Savin, sous la présidence de Monsieur Pierre ROQUES.

Nombre de Membres en exercice : 40

Date de la convocation : 31 mars 2016

PRESENTS (28): EDARD Jean-Jacques, DUPONT Géraldine, JAUBLEAU Michel (Cavignac), PIONAT Dominique, PORTE Nicole, HAPPERT Eric (Cézac), VACHER Christophe (Civrac de Blaye), DESPERIEZ Jean-Luc, MANON Monique (Cubnezais), JOYE Jean-François (Donnezac), CLUZEAU Hervé (Générac), LABEYRIE Jean-Paul (Laruscade), PELLETON Patrick (Marcenais), MISIAK Brigitte, SAINQUANTIN Patrick (Marsas), PICQ Murielle, GRIMEE Bernard, MOULIN Emmanuel (Saint Christoly de Blaye), PAGE Eric, MOLBERT Pascale (Saint Girons d'Aiguevives), DUHARD Odile (Saint Mariens), RENARD Alain, VEUILLE Jean-Louis (Saint Savin), DOMENS Jean-Pierre, PAILLAUD Arnaud (Saint Vivien de Blaye), ROQUES Pierre, QUEYLA Maria, BOULAN Christian (Saint Yzan de Soudiac)

ABSENTS EXCUSES (12): LECOINTE Hervé (Civrac-de-Blaye), QUERION Laurent (Donnezac), IMBERT Jean-Louis, (Générac), DUPUY Pascale, PORTEYRON Mireille (Laruscade), GAUDRY Jean-Jacques (Marcenais), TROPHIME Serge, LABRUNE-PELTON Isabelle (Saint-Mariens), PUCHAUD-DAVID Véronique, RIVES François (Saint-Savin), DUMAS Lydie, MONESTIER Jérôme (Saugon)

POUVOIRS (3): Madame DUPUY Pascale à Monsieur LABEYRIE Jean-Paul
Monsieur TROPHIME Serge à Monsieur ROQUES Pierre
Madame LABRUNE-PELTON Isabelle à Madame DUHARD Odile

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud PAILLAUD

ORDRE DU JOUR

❖ **FINANCES / PERSONNEL**

- Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises
- Vote des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Budget primitif 2016 de l'ensemble des budgets (budget général, budget annexe « Office de Tourisme », budget annexe « Assainissement Non Collectif », budget annexe « Zone d'Activités de Saint-Mariens », budget annexe « zone d'activités commerciales à Cavignac », budget annexe « Zone d'activités la Tuilerie », budget annexe « Zone d'activités du Pont de Cotet V »
- Participations aux organismes
- Mise en place d'une procédure de paiement par carte bancaire pour le Pôle Numérique
- Convention de mise à disposition de Monsieur Johann POTIER auprès du CIAS Latitude Nord Gironde

❖ **AMENAGEMENT DE L'ESPACE / ENVIRONNEMENT**

- Participation au financement d'une étude de préfaisabilité pour le développement de la méthanisation sur le territoire du SMICVAL du Libournais Haute Gironde

❖ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Avenant n°1 au lot n°7 « Menuiserie Aluminium, Stores, Signalétique » du marché de travaux d'aménagement du pôle Numérique
- Actions dans le cadre du dispositif de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TECPV)

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

En encadré : questions orales ou informations non mentionnées dans les délibérations ou sujets ne faisant pas l'objet d'une délibération.

Le Président soumet à approbation le compte rendu de la réunion du 30 mars 2016.

Le compte rendu de la réunion du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité par les conseillers présents et représentés.

❖ **FINANCES / PERSONNEL**

➤ **Participation aux organismes**

Le Président expose les participations aux organismes dont la communauté de communes est membre :

- la Mission Locale de Haute Gironde au titre de sa contribution au fonctionnement de l'association pour un montant de 26 970,90 € (même montant qu'en 2015).
- La communauté de communes du Canton de Blaye au titre du loyer des locaux de la Mission Locale de Haute Gironde pour un montant de 3 136,71 € (3 123,51 € en 2015) ;
- Le SMICVAL du Libournais / Haute Gironde pour un montant de 2 303 001,28 € (2 268 507,65 € en 2015) ;
- Le Syndicat Gironde Numérique pour un montant de 47 243,00 €, dont la répartition s'établit comme suit :
 - 6 055,00 € au titre du fonctionnement du syndicat (5 930,00 € en 2015) ;
 - 19 188,00 € au titre de l'offre de services numériques mutualisée pour son compte et celui de ses communes membres (17 500,00 € en 2015) ;
 - 22 000,00 € au titre de la mise à disposition du technicien informatique mutualisé.
- Le syndicat mixte du SCOT du Pays de Haute Gironde pour un montant de 7 748,08 € (11 643,08 € en 2015) ;
- Le syndicat mixte de Pays de Haute Gironde pour un montant de 49 276,72 € (49 505,04 € en 2015) ;
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde pour un montant de 500 €.

Le Président propose aussi le versement d'une participation d'un montant de 216 000,00 € (255 000,00 € prévus en 2015), au CIAS du canton Latitude Nord Gironde.

Les crédits ont été ouverts au budget général.

Jean-Paul LABEYRIE interroge sur la participation au fonctionnement du syndicat mixte du SCOT du Pays de Haute Gironde compte tenu du vote défavorable sur le budget du syndicat en conseil syndical de la part de nombreux délégués issus de la CCLNG.

Le Président indique que la proposition de délibération a pour objet d'autoriser le Président à verser la somme réclamée par le Syndicat, dans l'attente d'une décision sur le versement effectif des sommes correspondantes.

Le conseil communautaire décide d'accorder les participations aux organismes précités.

➤ **Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises**

Le rapporteur rappelle la contribution économique territoriale (CET), composée de deux quotités distinctes :

- une cotisation foncière des entreprises (CFE), uniquement attribuée au bloc communal (communes et/ou EPCI à fiscalité propre), correspondant à la part de cotisation de la taxe professionnelle basée sur les valeurs foncières,
- une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), calculée sur la base d'un taux uniforme de 1,5 % sur la valeur ajoutée produite par les entreprises.

Le taux de la CFE est fixé par la collectivité qui la perçoit, en l'occurrence par la communauté de communes. Ce taux a été fixé à 25,42% en 2011, et n'a pas évolué depuis lors. Il est proposé de reconduire le même taux en 2016. Compte tenu des bases prévisionnelles 2016 correspondant à cette cotisation (3 871 000 €), les recettes prévisionnelles s'établissent à 984 008 €.

Le conseil communautaire vote le taux de Contribution Foncière des Entreprises à 25,42% pour l'année 2016.

➤ **Vote des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le rapporteur rappelle que les EPCI à fiscalité professionnelle unique, telle la communauté de communes du canton de Saint-Savin, bénéficient de droit d'une fiscalité mixte, c'est-à-dire les trois taxes locales directes non professionnelles, en complément de la Contribution Economique Territoriale (CET) : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Ainsi, la communauté de communes vote, chaque année, un taux pour ces trois taxes.

Les bases prévisionnelles de ces trois taxes pour l'année 2016 s'établissent comme suit :

- Bases prévisionnelles TH :	14 179 000 €	(13 393 000 € en 2015)
- Bases prévisionnelles TFB :	12 862 000 €	(12 528 000 € en 2015)
- Bases prévisionnelles TFNB :	548 800 €	(543 300 € en 2015)

Le Président propose, pour l'année 2016, de reconduire les taux votés l'année précédente :

- Taux TH :	7,86 %
- Taux TFB :	0 %
- Taux TFNB :	2,21 %

Les ressources prévisionnelles tirées de ces trois taxes seraient donc de :

- Produit TH :	1 114 469 €	(1 052 690 € en 2015)
- Produit TFB :	0 €	(0 € en 2015)
- Produit TFNB :	12 128 €	(12 007 € en 2015)

Le conseil communautaire vote les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taux TH :	7,86 %
- Taux TFB :	0 %
- Taux TFNB :	2,21 %

➤ **Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Le Président rappelle que la communauté de communes doit voter chaque année le taux de TEOM.

Il indique que le produit appelé par le SMICVAL Libournais Haute Gironde pour 2016 est de 2 303 001,28 € (2 268 507,65 € en 2015). Le coût par habitant demeure stable à 99,43 €.

Les bases prévisionnelles 2016 sont de 12 844 402 € (12 471 180 € en 2015).

Le taux proposé est donc de 17,84 % (17,94 % en 2015). Ce taux permettra d'appeler à l'impôt le montant exact de la participation sollicitée par le SMICVAL pour l'année 2016, diminué de l'excédent dégagé sur cet impôt en 2015 par rapport au produit appelé à l'imposition la même année (11 891 €), soit 2 291 441 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide un taux unique pour la TEOM 2016 de 17,84 %.

➤ **Vote du budget principal 2016**

Jean-Pierre DOMENS, vice-président chargé des Finances, procède à la présentation des budgets (budget principal et budgets annexes) de la communauté de communes.

Jean-Louis VEUILLE interroge sur le lieu d'implantation de la future plaine des sports.

Le Président informe que le choix du lieu n'est pas arrêté. Le groupe de travail dédié au Sport doit poursuivre ses travaux en évaluant, en premier lieu, les besoins du territoire à partir et en complémentarité avec les équipements existants. A partir des besoins recensés, sera réfléchi le lieu d'implantation le plus pertinent.

Jean-Jacques EDARD interroge sur l'avancée du projet de piscine en partenariat avec la communauté de communes du Cubzaguais.

Le Président explique que le projet n'a pas connu d'avancée, celui-ci étant perturbé par les bouleversements probables de périmètres communautaires. Il ajoute que la réflexion commune demeure d'actualité.

Le Conseil Communautaire ouï le Président à l'unanimité des présents et représentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- ➔ Décide de voter le budget général 2016 par opération pour la section d'investissement ;
- ➔ Adopte le budget général de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin 2016 tel que proposé par la commission « Finances » et le Bureau, s'équilibrant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 061 327,32 €	11 061 327,32 €
INVESTISSEMENT	9 412 383,46 €	9 412 383,46 €
	20 473 710,78 €	20 473 710,78 €

➤ **Vote du budget annexe « Office de tourisme communautaire » 2016**

Le Conseil Communautaire ouï le Président des présents et représentés,

- ➔ Décide de voter à l'unanimité le budget annexe « Office de Tourisme » 2016 par opération pour la section d'investissement ;
- ➔ Adopte le budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin 2016 tel que proposé par la commission « Finances » et le Bureau, s'équilibrant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	277 227,75 €	277 227,75 €
INVESTISSEMENT	18 500,00 €	18 500,00 €
	295 727,75 €	295 727,75 €

➤ **Vote du budget annexe « Assainissement non collectif » 2016**

Le Conseil Communautaire ouï le Président à l'unanimité des présents et représentés,

- ➔ Décide de voter le budget annexe « Assainissement non Collectif » 2016 par opération pour la section d'investissement ;

- ➔ Adopte le budget annexe « Assainissement non Collectif » de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin 2016 tel que proposé par la commission « Finances » et le Bureau, s'établissant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	135 667,55 €	277 871,42 €
INVESTISSEMENT	10 055,64 €	10 055,64 €
	145 723,19 €	287 927,06 €

➤ **Vote du budget annexe « ZA La Tuilerie » 2016**

Le Conseil Communautaire ouï le Président des présents et représentés,

- ➔ Décide de voter, à l'unanimité, le budget annexe « ZA La Tuilerie » 2016 par opération pour la section d'investissement ;
- ➔ Adopte le budget annexe « ZA La Tuilerie » de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin 2016 tel que proposé par la commission « Finances » et le Bureau, s'équilibrant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	58 653,00 €	58 653,00 €
INVESTISSEMENT	120 067,11 €	120 067,11 €
	178 720,11 €	178 720,11 €

➤ **Vote du budget annexe « Zone d'activités à Saint-Mariens » 2016**

Le Conseil Communautaire ouï le Président à l'unanimité des présents et représentés,

- ➔ Décide de voter Président à l'unanimité le budget annexe « Zone d'Activités à Saint-Mariens » 2016 par opération pour la section d'investissement ;
- ➔ Adopte le budget annexe « Zone d'Activités à Saint-Mariens » de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin 2016 tel que proposé par la commission « Finances » et le Bureau, s'équilibrant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	247 781,46 €	247 781,46 €
INVESTISSEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €
	287 781,46 €	287 781,46 €

➤ **Vote du budget annexe « ZA Pont de Cotet V » 2016**

Le Conseil Communautaire ouï le Président des présents et représentés,

- ➔ Décide de voter, à l'unanimité, le budget annexe « ZA Pont de Cotet V » 2016 par opération pour la section d'investissement ;
- ➔ Adopte le budget annexe « ZA Pont de Cotet V » de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin 2016 tel que proposé par la commission « Finances » et le Bureau, s'équilibrant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	161 450,00 €	161 450,00 €
INVESTISSEMENT	88 000,00 €	88 000,00 €
	249 450,00 €	249 450,00 €

➤ **Vote du budget annexe « ZAC à Cavignac » 2016**

Le Conseil Communautaire ouï le Président des présents et représentés,

- ➔ Décide de voter, à l'unanimité, le budget annexe « ZAC à Cavignac » 2016 par opération pour la section d'investissement ;
- ➔ Adopte le budget annexe « ZAC à Cavignac » de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin 2016 tel que proposé par la commission « Finances » et le Bureau, s'équilibrant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	225 187,32 €	225 187,32 €
INVESTISSEMENT	118 990,00 €	118 990,00 €
	344 177,32 €	344 177,32 €

➤ **Mise en place d'une procédure de paiement par carte bancaire pour le Pôle Numérique**

Le Président rappelle l'ouverture prochaine du Pôle Numérique à Marsas. Afin de faciliter le paiement des réservations de bureaux et des prestations qui y sont liées, la communauté de communes envisage de proposer aux usagers une procédure de paiement par Carte Bancaire via Internet et le site du Ministère des Finances www.tipi.budget.gouv.fr.

Cette procédure présente un certain nombre d'avantages : outil de modernisation au service des collectivités locales, moyen adapté pour les services proposés, réponse à l'attente d'une partie des usagers, garantie de paiement rapide pour la communauté de communes, gestion facilitée des flux financiers.

Le paiement par CB par Internet a toutefois un coût, qui représente 0,10 € par opération et 0,25% du montant de l'opération, mais celui-ci constituera un faible montant par rapport au montant global à régler.

Le Président propose au Conseil de mettre en place ce dispositif de paiement par Carte Bancaire par Internet tel que décrit ci-dessus, en coordination avec Monsieur le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de décide :

- de mettre en place ce nouveau dispositif à compter du 1^{er} juin 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer la Convention TIPI DGFIP avec la Direction Générale des Finances Publiques.

➤ **Convention de mise à disposition de Monsieur Johann POTIER auprès du CIAS Latitude Nord Gironde**

Le Président informe que la mise à disposition de Monsieur Johann POTIER, agent technique de la communauté de communes, auprès du CIAS Latitude Nord Gironde, pour assurer le transport des denrées alimentaires délivrées par l'association de la Banque Alimentaire de Gironde au profit du service intercommunal d'aide alimentaire du CIAS, arrive à son terme, le 30 avril 2016.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition, à titre onéreux, de Monsieur Johann POTIER, auprès du CIAS Latitude Nord Gironde, pendant une durée de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2016, dans le cadre de son activité de transport des denrées alimentaires délivrées par l'association de la Banque Alimentaire de Gironde au profit du service intercommunal d'aide alimentaire du CIAS et du service de Petits Travaux à Domicile. Cette mise à disposition concernerait 5% du temps de travail de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- approuve la mise à disposition, à titre onéreux, de Monsieur Johann POTIER, auprès du CIAS Latitude Nord Gironde, pendant une durée de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2016, dans le cadre de son activité de transport des denrées alimentaires délivrées par l'association de la Banque Alimentaire de Gironde au profit du service intercommunal d'aide alimentaire du CIAS et du service de Petits Travaux à Domicile, et dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

❖ AMENAGEMENT DE L'ESPACE / ENVIRONNEMENT

➤ Participation au financement d'une étude de pré faisabilité pour le développement de la méthanisation sur le territoire du SMICVAL du Libournais Haute Gironde

Le Président rappelle la démarche d'économie circulaire enclenchée par le SMICVAL du Libournais Haute Gironde, en lien avec les 11 intercommunalités qui le composent, par laquelle le déchet est considéré comme ressource, dans une perspective de création d'activités économiques locales. Parmi les actions envisagées dans ce cadre, le procédé de méthanisation permet de trouver des débouchés à des déchets ou des sous-produits peu valorisés aujourd'hui, produire de l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, offrir des compléments de revenus pour les agriculteurs, voire créer des emplois. Cette technologie, déployée à bon escient dans les territoires, incarne parfaitement le concept de l'économie circulaire et du développement durable, en liant développement économique, environnemental, social et territorial.

Afin de promouvoir le développement de la méthanisation, la Région Aquitaine avait lancé, dès 2011, en partenariat avec l'ADEME, un dispositif baptisé Méthaqtion, qui vise à accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets. Dans ce cadre, a été menée, à partir de novembre 2014, une étude de gisement et de potentiel sur ce procédé donnant lieu à une restitution en mai et juillet 2015. Si la restitution départementale identifie clairement des potentialités locales et suscite l'intérêt de nombreux territoires, dont celui du SMICVAL et la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, des approfondissements doivent encore être réalisés pour vérifier et qualifier la ressource mobilisable, préciser certains aspects de la faisabilité pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et susciter l'intérêt de porteurs de projets. Il est ainsi proposé la mise en œuvre d'une étude de pré-faisabilité pour faciliter l'émergence d'une ou plusieurs unités de méthanisation sur le territoire du SMICVAL du Libournais Haute Gironde qui permettra d'envisager avec davantage d'informations techniques la création d'une ou plusieurs unités de méthanisation adaptées au profil du territoire.

Le Président expose le contenu de l'étude :

- Approfondissement de l'étude régionale en précisant le gisement mobilisable à méthaniser. Définition du nombre de zones géographiques de projets qui détermineront le nombre potentiel d'unités à créer. Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.
- Propositions de scénarii de projets (au moins 2 par zone géographique déterminée, parmi les différents modèles économiques : agricole individuel, agricole collectif, méthanisation territoriale, méthanisation agroindustrielle) et identification de zones d'implantation d'unités de méthanisation.
- Etude de la pré faisabilité du scénario sélectionné dans chaque zone géographique.
- Identification des investisseurs qui seraient prêts à porter les projets envisagés.

Le SMICVAL n'étant pas destiné à porter de tels projets, laissant les communautés membres s'organiser à la suite de cette étude, il est proposé que chaque intercommunalité participe au financement de cette étude d'un coût global de 36 000 € TTC, le SMICVAL en prenant 50% à sa charge, le solde étant partagé entre les 11 communautés membres en fonction de leur poids démographique. Ainsi, la CCLNG est sollicitée pour un montant de 2 148,00 €.

Emmanuel MOULIN fait part de ses interrogations sur la pertinence d'un tel projet, qui nécessite de bénéficier d'un réseau de gaz comme exécutoire de l'énergie produite, alors que les communes du territoire de la CCLNG n'en sont pas dotées.

Alain RENARD précise que certaines communes de la CCLNG sont dotées d'un réseau de gaz et que ce projet peut présenter un réel intérêt pour celles-ci. A défaut, une unité de méthanisation peut être étudiée en vue d'alimenter une unité industrielle, notamment si celle-ci produit des matières propres à la méthanisation.

Emmanuel MOULIN demande si ce type d'équipement peut être une serre agricole.

Alain RENARD explique que l'exemple des serres à Lapouyade, qui bénéficient du biogaz pour chauffer 16 hectares de serres à usage agricole, peut constituer un exemple parmi d'autres usages. Il souligne l'intérêt d'un projet de méthanisation pour éventuellement répondre à l'enjeu du traitement des matières de vidange des installations d'assainissement non collectif qui se pose en Haute Gironde. Alain RENARD rappelle l'intérêt de ce type de projet qui permet de produire et de consommer de l'énergie localement à partir des matières qui en sont aussi issues.

Murielle PICQ signale un article récent dans le quotidien local faisant état des progrès techniques sur le procédé de méthanisation qui génère un réel intérêt économique, notamment pour des usages agricoles. Les expériences relayées dans l'article soulignaient également l'importance de la diversification des sources de matières afin d'assurer la continuité et la solidité des équipements non dépendants d'un seul gisement.

Alain RENARD fait part de l'expérience d'une unité de méthanisation à Coutras assise sur des déchets issus de la viticulture, mais également de l'élevage.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à la participation de la CCLNG au financement d'une étude de préféabilité pour le développement de la méthanisation sur le territoire du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, dans les conditions susmentionnées.

❖ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Avenant n°1 au lot n°7 « Menuiserie Aluminium, Stores, Signalétique » du marché de travaux d'aménagement du pôle Numérique

Le Président rappelle le marché de travaux d'aménagement du Pôle de Ressources Numériques à Marsas, ceux-ci ayant démarré en juin 2015. Le marché de travaux a été attribué pour un montant global de 670 450,61 € HT, soit 804 540,73 € TTC.

Le lot n°7 « Menuiserie Aluminium, Stores, Signalétique » a été attribué à l'entreprise SOPEIM pour un montant de 57 502,00 € HT, soit 69 002,40 € TTC. Le Président fait part de la nécessité de remplacer la cloison intérieure vitrée séparant l'espace public numérique et l'espace de co-working en une cloison vitrée dotée d'un store vénitien afin de permettre de créer une confidentialité entre ceux-ci, si besoin. Cette modification représente une plus-value de l'ordre de 5,84 %, d'un montant de 3 358,00 € HT, soit 4 029,60 € TTC. Le montant du marché serait ainsi porté à 60 860,00 € HT, soit 73 032,00 € TTC.

Le marché global, intégrant les précédents avenants, s'établit à 682 950,50 € HT, soit 819 540,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n°7 « Menuiserie Aluminium, Stores, Signalétique » du marché de travaux d'aménagement du Pôle Numérique, dans les conditions précitées.

➤ Actions dans le cadre du dispositif de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TECPV)

Le Président fait part au Conseil du dispositif de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TECPV) dont bénéficie le Pays de Haute Gironde a pour objet d'encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

L'accompagnement des projets poursuivant ces objectifs s'appuie sur un fonds national doté de 1,5 milliards d'euros sur trois ans, en complément des modes de soutien sectoriels existants.

La CCLNG s'est inscrite dans ce dispositif en proposant trois actions s'intégrant dans la typologie éligible :

- Rénovation énergétique du logement du gardien de la Base de Loisirs des Lacs du Moulin Blanc, opération d'un montant estimé à 7 067 € HT, pour lequel une aide de 2 827 € serait sollicitée dans le cadre du dispositif ;
- Acquisition d'un véhicule hybride, opération d'un montant estimé à 18 000 € HT, pour lequel une aide de 10 000 € serait sollicitée dans le cadre du dispositif ;
- Création d'une aire de co-voiturage ou extension de l'aire existante à Cavignac, opération d'un montant estimé à 125 067 € HT, pour lequel une aide de 52 827 € serait sollicitée dans le cadre du dispositif, en sus d'une aide du Département de Gironde qui serait également demandée (20 000 €).

Dominique PIONAT déclare que le coût estimé pour l'aire de covoiturage semble très important pour une extension de l'aire existante à Cavignac. Il interroge sur des éventuels éléments qui conduiraient à privilégier la création d'une nouvelle aire.

Le Président explique que la proposition du plan de financement s'appuie sur la solution la plus coûteuse afin de s'assurer les cofinancements si la solution de la création d'une aire était retenue. Il confirme que deux solutions sont à l'étude, notamment sur le plan foncier : extension de l'aire existante à Cavignac ou création d'une aire nouvelle, notamment sur la commune de Cézac.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Approuve les plans de financement des actions, tels qu'exposés ;
- Autorise le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides dans le cadre du dispositif de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TECPV).

❖ QUESTIONS DIVERSES

➔ Décisions du Bureau

Le Président fait lecture des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 30 mars 2016 :

- Plan de formation 2016 ;
- Subventions dans le cadre de l'OPAH ;
- Lancement d'une consultation en vue de l'attribution de la maîtrise d'œuvre de construction d'un local pour le service intercommunal d'aide alimentaire ;
- Avenant n°1 au lot n°15 « Voirie, Réseaux Divers » du marché de travaux d'aménagement du Pôle Numérique ;
- Attribution d'un marché de réalisation d'une étude environnementale générale sur les terrains à vocation économique.

Un exemplaire de ces décisions a été mis à disposition de l'ensemble des conseillers présents.

➔ SCOT de Haute Gironde

Hervé CLUZEAU interroge sur la position de la CCLNG par rapport à l'élaboration du SCOT, notamment au regard de l'annulation de la dernière réunion de Bureau qui s'expliquerait par l'absence de ses représentants.

Le Président explique que les motifs de l'annulation de cette réunion de Bureau, avancés par le Président du SCOT dans un message électronique adressé aux membres de cette instance, sont infondés. La CCLNG souhaite la poursuite de la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec l'exigence que soit restauré un esprit d'écoute et de construction qui a fait défaut lors des dernières séances de travail.

Véronique PUCHAUD-DAVID indique que le Président du Syndicat Mixte du SCOT de Haute Gironde a évoqué, lors du dernier conseil syndical, une réunion du Bureau à venir pour réviser les propositions du PADD.

Le Président déclare attendre qu'une nouvelle date de réunion de Bureau soit proposée.

Hervé CLUZEAU indique que le dialogue doit demeurer pour parvenir à l'élaboration du PADD.

Le Président précise que la volonté de dialogue devrait présider pour tous les sujets concernant les affaires communes aux intercommunalités.

Alain RENARD précise que la CCLNG et ses représentants ont fait part de leur avis sur la proposition de PADD qui était en réflexion. Il déclare que l'avis défavorable sur les dispositions contenues dans le projet de PADD ne doit pas mener à un amalgame sur un refus de poursuivre le travail d'élaboration du SCOT. Alain RENARD fait part de sa

satisfaction que le Président du Syndicat Mixte du SCOT de Haute Gironde soit ouvert à la concertation avec la CCLNG.

Hervé CLUZEAU indique que le Président du Syndicat Mixte du SCOT de Haute Gironde a fait part de sa volonté claire de poursuivre les échanges sur le PADD.

→ SCOT de Haute Gironde

Jean-Jacques EDARD souligne le vote unanime du budget communautaire lors de la présente séance, soulignant le poids de l'autofinancement nécessaire pour le fonctionnement des services à la population. Il rappelle que ce financement est en grande partie assuré grâce aux recettes fiscales perçues par la CCLNG, celles-ci provenant principalement des entreprises. De ce fait, Jean-Jacques EDARD fait part de son souhait que soit rapidement menée une réflexion en vue de renforcer les moyens attribués au développement économique avec deux visées prioritaires :

- Dynamisation du tissu économique existant ;
- Attraction d'entreprises nouvelles en profitant ainsi de la saturation foncière de la Métropole de Bordeaux ouvrant des opportunités pour les entreprises en recherche de foncier.

Jean-Jacques EDARD précise que les finances de la CCLNG permettent cet effort, celui-ci constituant un investissement productif à terme pour le territoire en terme d'emplois et de richesses.

Brigitte MISIAK signale le travail engagé depuis deux ans sur le développement économique malgré les difficultés d'ordre administratif freinant les projets. Elle fait part de l'étude environnementale en cours sur les divers espaces faisant l'objet d'un zonage propice à l'accueil d'activités économiques dans les documents d'urbanisme, d'une surface globale de 112 hectares, afin d'évaluer ceux qui présentent le moins de contraintes réglementaires, et prenant ainsi en compte les blocages auxquels la CCLNG est confrontée aujourd'hui dans ses projets. Cette démarche prospective a reçu un avis favorable de la part de la DREAL. Brigitte MISIAK signale que le projet de Pôle Numérique représente également un outil de développement économique en favorisant l'activité des travailleurs indépendants et des auto-entrepreneurs.

Alain RENARD déclare que les services à la population développés par la CCLNG, et notamment ceux dédiés à l'enfance et à la jeunesse, permettent de faciliter la vie des salariés, ce dont profitent indirectement les entreprises.

Jean-Jacques EDARD souligne que la commune de Cagnac et la CCLNG sont sollicitées par des entrepreneurs pour des projets éventuels car le territoire présente une attractivité économique certaine. Il ajoute que ce potentiel mériterait d'être valorisé par des actions plus volontaristes et proactives. Ce volontarisme constituerait un argument supplémentaire pour justifier la création de nouvelles zones d'activités économiques auprès des diverses autorités qui sont consultées pour ce type de projet.

Alain RENARD déclare que les organismes de développement économiques tels que la CCI de Gironde et Bordeaux Gironde Investissement (BGI), devraient également davantage travailler avec les territoires pour construire des stratégies économiques complémentaires avec les territoires périphériques de la Métropole bordelaise.

Brigitte MISIAK rappelle également le travail avec la communauté de communes du Cubzaguais en vue de convenir d'une stratégie et d'une communication communes sur les espaces économiques situés autour de la RN10.

Plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 19h55.

La Secrétaire de séance,
Arnaud PAILLAUD



Le Président
Pierre ROQUES

